

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12 Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Etaient présents : M. FORÊT Alain, Maire ; M. BUSSON Gérard, Mme HUBERT Chantal, M. PEUDENIER Michel Adjoints ; M. MOUTEL Joseph, M. VANNIER Denis, Mme PRODHOMME Annie, M. BOULANGER Jean-Luc, Mme DELIN Nathalie, Mme BOUILLON Muriel, M. MONTEBAULT Anthony, M. CHEREL Yvonnick.

Etaient absentes excusées : Mme Nadine CHAVOIX a donné pouvoir à M. Gérard BUSSON, Mme Sandrine ROCHELLE a donné pouvoir à Mme Chantal HUBERT.

Mme Muriel BOUILLON a été désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE 17 NOVEMBRE 2022

Délibération N° 2022-103 – **SMICTOM RAPPORT ACTIVITES 2021**

ADOPTÉ à l'unanimité.

Délibération N° 2022-104 – **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 : RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

ADOPTÉ à l'unanimité.

Délibération N° 2022-105 – **TARIFS COMMUNAUX 2023**

Révision des tarifs communaux pour les concessions au cimetière, les photocopies et les locations des salles.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Délibération N° 2022-106 – **DEMANDE DE PARTICIPATION POUR AIRE DE COVOITURAGE**

Participation de la commune aux frais de travaux de réalisation de l'aire de covoiturage de Fleurigné soit 5 228.07 €.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Délibération N° 2022-107 – **NOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

« La Fromontière » est le nom du nouveau lotissement.

Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre à la fin du mois.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération N° 2022-108 – **COMPTABILITE M57 : GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-072)**

Annulation de la délibération n°2022-072 du 7 juillet 2022

Décision de calculer l'amortissement des subventions d'équipements versées et les frais d'études non suivi de réalisations au prorata temporis à compter de sa mise en service pour les nouveaux flux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTE à l'unanimité.

Fait à LA CHAPELLE JANSON, le 25 novembre 2022.

Le Maire, Alain FORÊT.

